

**Sujet :**[INTERNET] consultation ENROBES ACR à EPUISAY

**Date :**Sun, 26 Nov 2023 22:55:19 +0100 (CET)

**De :**Morteau Magalie

A l'attention de Monsieur Xavier Pelletier,

Monsieur le Préfet,

**Je tiens à exprimer mon opposition ferme à l'égard du projet de construction d'une centrale à enrobés à chaud à Epuisay.**

Notre commune, paisible et accueillante, est un lieu où les familles viennent chercher la tranquillité, la qualité de vie et le charme authentique de la campagne.

Pour ma part, il y a 18 ans, j'ai quitté ma vie parisienne pour une nouvelle vie à Epuisay tout en continuant à travailler sur Paris, effectuant quotidiennement des allers-retours grâce au TGV. Ce qui représente 4 heures de trajet par jour (porte à porte), engendrant des frais importants de transport et de logement pour mes enfants devenus étudiants. Ce choix a été motivé par le désir de permettre à mes enfants de grandir dans un environnement paisible, éloigné de la pollution parisienne et de sa banlieue. Depuis 2021, je suis également conseillère municipale à Epuisay, élue sur la liste d'opposition au maire Michel Deniau. Mon engagement dans cette fonction découle en partie de ma ferme opposition à des projets tels que celui-ci.

Ce projet d'implantation d'une centrale d'enrobés à chaud dans la zone d'activités La Cousinière, à proximité du bourg, suscite des préoccupations croissantes et une colère grandissante parmi la population et les commerçants. La proximité immédiate de l'école et de la garderie, situées à moins de 400 mètres du site proposé, soulève des inquiétudes majeures en termes de sécurité et de bien-être des enfants, d'autant plus que cette initiative constitue la deuxième tentative de la même entreprise en l'espace de deux ans.

**La construction d'une centrale à enrobés à chaud à Epuisay que souhaite exploiter Monsieur Lefevre présente de multiples dangers.**

**Pour la sécurité :**

**Les risques potentiels d'explosion ou d'incendie** constituent une menace sérieuse, particulièrement préoccupante du fait que les pompiers ne peuvent intervenir sur le site en moins de 15 minutes en raison de la distance avec la caserne la plus proche. D'autre part, le document transmis au dossier un avis favorable du SDIS 41 n'est pas daté. Est-ce qu'il a été intégré les nouvelles installations dans la ZA (batiment COBAT, ...).

**Les risques de sécurité routière :** Des risques accrus liés à la sécurité routière, engendrés par l'augmentation du trafic de camions transportant des gravats, du bitume et des enrobés à proximité de notre école et de la garderie, mettent en péril la sécurité des enfants notamment ceux qui se déplacent à vélo. Ces risques sont absents de l'étude d'impact du porteur de projet, dans laquelle il est indiqué une augmentation de 1% du trafic routier des poids lourds sur les grands axes (RD 357 et RD 957). Sans prendre en compte, l'importante augmentation du trafic des poids lourds sur la portion de route reliant le rond-point d'Epuisay au site de la centrale. Il est simplement indiqué que cette route qui dessert la ZA aura une augmentation de 7 poids lourds par jour sans évaluer un pourcentage d'augmentation par rapport à sa fréquentation actuelle. Il ne s'agit pas d'une route privée qui serait uniquement destinée à la ZA et encore moins au futur site de Monsieur Lefevre. Je prends tous les jours cette sortie du rond-point qui s'avère très dangereuse avec risque de collision entre un véhicule engagé sur le rond-point et voulant sortir en direction de la ZA et un véhicule arrivant sur la droite (route du Mans), souvent à une allure trop élevée en particulier pour les camions qui rechignent à ralentir. Cette portion de route est fréquentée par la population se rendant en voiture à leur domicile, les bus scolaires, les employés, les clients de la pépinière, de la ZA, les tracteurs, les cyclistes, les amateurs de course à pied, les familles se

promenant à pied, avec des enfants, des personnes se promenant seuls ou avec des chiens.

### **Pour l'environnement**

Ce projet va à l'encontre de l'objectif ambitieux fixé par la loi Climat et résilience d'atteindre le "**zéro artificialisation nette des sols**" d'ici 2050. En effet, l'installation prévue d'une plateforme bitumée couvrant environ 80% de la superficie totale du site, soit 6250 m<sup>2</sup>, constitue une contradiction flagrante avec ces engagements environnementaux.

**Augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) :** Les travaux de construction et l'exploitation de la centrale induiront une hausse des émissions de gaz à effet de serre, notamment liées à l'exploitation de la centrale et à l'augmentation du trafic des poids-lourds. Il est essentiel de clarifier le bilan énergétique et carbone du projet, évaluant son impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie envisagées pour contribuer aux objectifs environnementaux

La centrale pourrait menacer des espèces rares ou en voie de disparition dans notre région, mettant en péril notre précieuse **biodiversité** (cf. l'Atlas de la Biodiversité Communale Commune d'Epuisay) .

La présence de la centrale pourrait potentiellement polluer les nappes phréatiques, mettant en danger notre écosystème aquatique local.

**Les risques de pollution des terres agricoles** associés à d'autres nuisances pourraient entraîner des répercussions négatives sur les terres agricoles, menaçant même le label bio de certaines d'entre elles et affectant l'activité maraîchère bio.

**Les risques sanitaires :** Le projet expose à des risques sur la santé, engendrés par l'émission et l'inhalation de polluants atmosphériques, notamment les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), reconnus irritants pour la peau et cancérigènes lorsqu'inhalés. De plus, la pollution de l'air résultera des rejets de poussières minérales et de gaz (échappements des véhicules et des gaz de combustion). Le promoteur du projet, dans son analyse d'impact, propose une solution consistant à imposer une limitation de vitesse à 30 km/h sur son site pour atténuer le risque de diffusion de poussières. Cependant, qu'en est-il des routes environnantes, où les vitesses varient entre 50 et 90 km/h ?

**Des risques sur l'ordre public :** En cas de réalisation de ce projet, il existe un risque réel de voir émerger des manifestations, des blocages routiers, et, à en juger les déclarations de la personne porteuse du projet, une incapacité à apaiser les tensions ou à dialoguer avec les divers acteurs impliqués (élus, citoyens, communes voisines). Je n'ai aucune confiance dans les compétences financières, administratives et professionnelles de cette personne pour gérer une entreprise de cette ampleur. Les incohérences du dossier, les nombreuses approximations et les données non actualisées renforcent ce scepticisme. Il est aisé de déclarer l'engagement à respecter les normes, mais l'absence de mesures compensatoires en cas de non-respect, laisse place au doute. Comme on le dit, les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

### **La construction d'une centrale à enrobés à chaud que souhaite exploiter Monsieur Lefevre présente de multiples inconvénients.**

**Impact sur la qualité de vie :** L'exploitation d'une centrale à enrobés à chaud va générer des nuisances sonores et olfactives préjudiciables à la qualité de vie des riverains, des enfants de l'école et de la garderie, des employés, clients, promeneurs, et sportifs.

**Conséquences sur le paysage et le patrimoine :** Cette construction va dénaturer le paysage d'Epuisay, renommée pour son emblématique éolienne (Bollée) classée monument historique. On imagine déjà la promotion de notre commune sur le site de la CATV, comme étant une porte d'entrée sur les territoires vendômois avec une vue aérienne sur une centrale à enrobés avec ses silos et sa cheminée de 15 mètres de hauteur, émettant dans le ciel de jolies fumées grises.

**Impact économique :** La centrale ne créera que deux emplois et n'apportera aucun bénéfice

économique ou environnemental à la région. Son seul objectif est de faciliter les chantiers de Monsieur Lefevre pour son entreprise dans le BTP. Par contre cela va mettre en péril plusieurs entreprises locales, nuire à l'attractivité économique et touristique du village.

**Attractivité du village et perte immobilière :** Un tel projet va impacter l'attractivité du village, dissuadant de nouveaux résidents et investisseurs. Les familles pourraient craindre pour la fréquentation de l'école et de la garderie, entraînant la fermeture de ces établissements et fragilisant davantage et définitivement la commune. La construction de la centrale pourrait également entraîner une dépréciation immobilière dans la région.

**Ce deuxième dossier de construction d'une centrale à enrobés à chaud que souhaite exploiter Monsieur Lefevre soulève des questions concernant la gestion de notre commune.**

Dans le document présentant le projet à la page 3, Monsieur Lefevre signale que le maire Michel Deniau l'aurait sollicité personnellement au sujet de son projet de centrale à enrobés. Cette déclaration, ainsi que le procès-verbal de la séance du 27/03/2015 que Monsieur Lefevre ajoute au dossier, suscitent de nombreuses interrogations chez nos concitoyens et au sein du conseil, sur le rôle et les responsabilités du maire dans cette affaire devenue un véritable cauchemar pour les habitants d'Epuisay et tous ceux qui tiennent à notre commune.

Comment le maire Monsieur Deniau et le conseil municipal de l'époque ont-ils pu émettre un avis favorable à l'installation de cette centrale (cf. PV de la séance du 27/03/2015) ?

Depuis que notre groupe d'opposition au maire a pris ses fonctions en octobre 2021, nous avons dû constamment lutter pour exiger du maire qu'il respecte la réglementation du CGCT et son rôle de président de séance. Quelques exemples illustrant nos efforts pour éviter les situations dénoncées :

- Blocage des tentatives du maire de soumettre au vote des sujets significatifs lors des "Questions diverses/Informations". Ils doivent être inscrits à l'ordre du jour.
- Dénonciation systématique de l'absence de préparation et de réunions maire-adjoints avant les points inscrits à l'ordre du jour. Nous soulignons régulièrement le manque de transmission des documents de travail aux élus, parfois ceux-ci sont inexistantes ou transmis le jour même de la séance, entravant leur étude pour en délibérer sereinement.
- Demande systématique au maire de préciser sa question avant chaque vote (ce qu'il rechigne à faire), et exige que la question posée avant le vote soit strictement retranscrite dans le PV, évitant ainsi toute confusion.
- Relecture approfondie des PV, avec demandes fréquentes de modifications/ajouts pour préciser les propos et détailler le contexte souvent tendu des conseils. Malgré les reproches du maire sur la longueur des PV, leur précision est cruciale, comme le montre le cas évoqué où le PV de 2 pages (facile à lire) n'a pas empêché une confusion grave entre « favorable à l'étude » et « favorable à l'installation ».
- Enregistrement audio systématique de chaque séance, assurant une trace vérifiable des propos échangés.

Notons que la simple demande du respect de ces principes pour assurer une transparence totale dans la gestion des dossiers de la commune nous vaut d'être régulièrement qualifiés « d'emmerdeurs ».

Les démissions de six conseillers municipaux issus de la liste du maire depuis 2020, ainsi que la récente démission du premier adjoint sans remplacement, soulignent des problèmes de gestion au sein de la commune dirigée par le maire Michel Deniau. Tant que ces problèmes perdureront, la commune risque de s'embourber dans des contentieux administratifs et de gérer des mécontentements, au lieu de s'investir dans des projets constructifs bénéfiques pour les habitants, l'environnement et l'avenir de la commune.

Les opposants à ce projet sont convaincus que notre commune mérite mieux qu'une usine polluante et bruyante, nous aspirons à un avenir où le développement économique s'accorde avec la préservation de l'environnement, de la santé, et de la qualité de vie dans notre village.

Je vous prie instamment de prendre en considération l'impact émotionnel et le bien-être de la

population en mettant rapidement un terme définitif à ce projet. Cette décision contribuera à apaiser les craintes et les tensions croissantes au sein de notre commune.

Comptant sur votre compréhension et votre action rapide pour protéger les intérêts de notre commune, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

*Magalie Morteau*

*Résidant à Epuisay depuis 2005*

*Conseillère municipale depuis 2021 issue de la liste d'opposition au maire d'Epuisay*